

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JANVIER 2022**

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, CUVILLIER LACHIZE Sylvie MM : GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse, GALLIOT Olivier

Arrivé en cours de séance : M. GOUT Florent

***Mme le Maire demande le rajout d'une délibération concernant le remboursement de frais par le SIRIS***

**I – Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2021 est approuvé**

**II – Mme TESSIER LEBRUN Carole est désignée secrétaire de séance.**

**III- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MATERIEL PAR LE SIRIS :**

Des travaux ayant été faits, par le personnel communal, suite aux observations non conformes dans le rapport de contrôle, sur le préfabriqué de l'école appartenant au SIRIS Férolles/Ouvrouer, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande au SIRIS le remboursement de la facture d'achat de deux blocs de secours.

Une convention sera établie entre les deux parties.

**IV- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET-PERIODE 2022-2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2022, renouvelable automatiquement chaque année, dans les mêmes conditions d'intervention que le précédent contrat et avec un taux de cotisation maintenu à 0.33 %

**Arrivée de M. GOUT Florent à 20h17**

**V- ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
<p>Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 2</p>	<p>Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès Accident de service et maladie contractée en service Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire</p>	<p>Franchise de 15 jours 4,73%</p>
<p>Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 4</p>	<p>Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant</p>	<p>Franchise de 10 jours 1.45%</p>

- Prend acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret défini dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10%.

- Autorise Mme le Maire à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

## **VI- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de renouveler le contrat pour la maintenance de 62 points lumineux, avec 2 visites préventives, hors fourniture de matériel défectueux, avec la société ISI ELEC pour une durée de 3 ans.

## **VII- PLAN FRANCE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition de la société AXIMA REFRIGERATION, pour l'achat d'une armoire positive et d'une armoire négative afin de remplacer celles vieillissantes de la cantine de notre restaurant scolaire

- Autorise Mme le Maire à demander une subvention au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, au titre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes, à hauteur de 100 % du montant H.T. du devis.

## **VIII- AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CARRIERE SUR LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 3 votes "pour" et 10 votes "contre", un des élus, concerné par le projet, ne prenant pas part au vote,

Donne un avis défavorable au projet de carrière présenté par la société « Carrières NIVET ».

## **IX – QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Bus France Service :**

Il sera déployé par le Département sur les 20 Communes de la Communauté de Communes des Loges.

Ce véhicule sera aménagé pour l'accueil du public, à bord duquel 2 agents départementaux accueilleront le public pour informer, orienter, accompagner à la réalisation de démarches dématérialisée vers les opérateurs de service public (CAF, CPAM, CARSAT, DGFIP, ANTS, Pôle emploi...)

Ce bus devrait stationner une demi-journée toutes les 3 semaines dans notre Commune. Des informations complémentaires sont à venir.

#### **b) Colis de Noël :**

Mme le Maire fait lecture de remerciements adressés à la Commune concernant le colis de fin d'année offert aux Anciens.

#### **c) Point sur la situation de l'école :**

Lorsque des enfants sont détectés atteints du COVID ou sont cas contacts, ils rentrent chez eux tout de suite. Les repas commandés à la cantine pour le jour même ou le jour suivant ne peuvent être annulés. Ces repas ne sont pas facturés à la famille s'ils préviennent la mairie le jour même

Aussi, il y aura un impact budgétaire sur le bilan annuel de la cantine.

Elle précise que la gestion administrative est compliquée à gérer au quotidien.

#### **d) Informations :**

- Assemblée Générale de l'Association des Enfants du Village : le vendredi 14/01 à 19h45 au PJJ
- Assemblée Générale du Comité d'Animation : le samedi 22/01 à 18h00 dans le préau de l'école

#### **e) SICTOM :**

M. SIROP Guillaume a assisté à la réunion en visio du 22 décembre 2021 et en fait un compte rendu.

#### **f) Commission Voirie de la CCL :**

M. PEIGNÉ Jean-Marc fait un compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes des Loges et précise, notamment, que deux projets « Cœur de village » sont en cours d'estimation (projets sur Sigloy et sur Ouvrouer les Champs)

#### **g) Ateliers DICRIM :**

M. GUYOT Alain rappelle que le DICRIM de notre Commune doit être actualisé. Mme le Maire précise que seul le complément du DICRIM devra être mis à jour et qu'une commission sera donc à prévoir.

#### **h) Commission urbanisme CCL :**

M. GUYOT Alain explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes d'autorisations de travaux peuvent être déposées en ligne. Mme le Maire précise qu'il existe un lien pour déposer les dossiers de travaux sur le site de la Commune et également sur Panneau Pocket

#### **i) Prochain Conseil municipal :** le 22 mars 2022.